

« La priorité du mandat

Interview Après sa réélection et l'installation du conseil municipal, Marc Vuillemot évoque les dossiers sur lesquels il est attendu par la population ces six prochaines années

Plus d'une semaine après le second tour des élections municipales, le maire est à son bureau. Au travail, comme si la victoire d'il y a quelques jours était déjà digérée. Marc Vuillemot revient sur cette bataille gagnée, sans se montrer euphorique et en restant lucide quant aux attentes des Seynois.

Avec un peu de recul, comment analysez-vous votre réélection ?

Parmi les raisons, probablement le fait que je sois Seynois. Il y a assurément des électeurs de droite qui ont voté pour moi parce que les candidats de droite se sont « entre-flingués » pendant des semaines avant de s'unir tardivement. Ou alors, ils ont voté pour moi dans un esprit républicain [contre le FN]. La droite paie aussi ses maladresses, comme le vote contre le projet de cinéma. Il y a, en outre, le fait que les Seynois ont voté pour nous donner un peu de temps, éviter une rupture dans les projets que nous portons depuis six ans.

Quelle sera votre première décision ?

Fixer la date de mes vacances : je vais prendre cinq jours de repos ! Plus sérieusement, nous aurons le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget fin avril.



Après la rénovation du quartier Berthe, Marc Vuillemot veut s'attaquer au centre ancien, « poumon » de La Seyne. Il espère obtenir des financements pour agir sur l'habitat, les équipements, l'élargissement du port...

(Photo Luc Boutria)

Que ferez-vous pour les impôts cette année ?

Nous étudions la possibilité de remettre des abattements pour les foyers les plus humbles dès 2014. L'objectif, en 2015, est de faire en sorte que l'on passe de 9 000 à 12 000 ou 13 000 foyers fiscaux bénéficiant d'abattement.

Le conseil municipal a été installé dimanche. Qu'en est-il des délégations ? Y a-t-il des

changements ?

Les délégations seront attribuées par arrêté avant la fin de la semaine. Il y a une nouveauté : d'habitude, les délégations sont thématiques, et correspondent à des services municipaux. J'ai souhaité des délégations plus globalisées, et transversales : par exemple, la délégation de la jeunesse était souvent centrée autour des loisirs. Là, elle

mobilisera aussi sur les autres enjeux pour les jeunes, comme le logement, les transports, l'insertion professionnelle, etc. Je vous annonce qu'il y aura une délégation du centre ancien, qui aura vocation à travailler sur une démarche globale (habitat, équipements publics, animations commerciale et culturelle, etc.).

Quelle est la priorité du

mandat ?

Le centre ancien justement. Fin 2015, nous aurons terminé le programme de rénovation urbaine de Berthe. Je veux embrayer dans la foulée sur une opération globale dans le centre ancien (habitat, équipement, traversée du port, ndlr), en mobilisant les moyens de l'État, même s'ils seront bien inférieurs à ceux qui avaient été obtenus pour le quartier Berthe. Nous

avons monté un dossier de NPNRU ⁽¹⁾ pour bénéficier de financements. Techniquement, l'appel à candidatures n'a pas encore été lancé, mais nous avons déposé un pré-dossier en préfecture et au ministère concerné. Quoiqu'il arrive, même si nous n'étions pas retenus, les opérations dans le centre ancien sont prévues. Mais cela serait beaucoup plus long sans financement du NPNRU.

Le contrat de l'eau potable arrive à terme en 2017. Envisagez-vous un retour en régie municipale ?

Sous le précédent mandat, nous avons repris en régie plusieurs services (éclairage, espaces verts, etc.) parce que cela faisait faire des économies sur le budget communal. Parfois, cela n'a pas été le cas et avons laissé en gestion privée (le ramassage des ordures ménagères, ndlr). J'ai affiché ma volonté de parvenir à une distribution de l'eau potable en régie publique. Mais je suis un pragmatique et nous le ferons si cela représente une économie pour le budget communal, et pour les usagers.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR M. V.
mvalmalette@nicematin.fr**

1. Nouveau programme national de renouvellement urbain.

c'est le centre ancien »

Casino, cinéma, crématorium... Où en sont les dossiers grippés ?

Pendant la campagne électorale, plusieurs projets importants pour la ville ont été freinés par des décisions administratives. À commencer par le casino de jeux, dont les travaux avaient pourtant débuté sur le site des anciens chantiers. Ils ont dû être suspendus après l'annulation par la justice de l'autorisation d'exploiter des jeux, début février. Une nouvelle enquête publique a été relancée, et vient de s'achever.

« Le dossier va être transmis à la commission nationale d'autorisation d'exploitation des jeux, et passera soit à la séance du 15 avril, soit à celle du 27 mai. Là encore, il n'y a aucune raison que l'avis soit défavorable, d'autant que le permis de construire du casino de Sanary vient d'être annulé, et donc l'argument de la concurrence sur la zone de chalandise tombe ⁽¹⁾. », explique le maire.

Le maire confiant pour le cinéma

Il y a aussi le dossier du cinéma, porté par le groupe CGR et qui s'inscrit dans le projet plus vaste de reconversion et réhabilitation du hangar CPM. Pendant la campagne, le sujet est devenu éminemment politique puisqu'on se souvient que la CDAC (commission départementale de l'activité commerciale), dans laquelle siégeait notamment Philippe Vitel, avait rejeté le dossier.



Le chantier du casino a été arrêté, suite à l'annulation par la justice de l'autorisation d'exploitation des jeux.

(Photo Luc Boutria)

La Ville a immédiatement saisi la CNAC (commission nationale de l'activité commerciale) pour réexaminer le projet de cinéma. « Je suis absolument certain que la commission nationale donnera un avis favora-

ble au dossier car, contrairement à la CDAC, il n'y a pas de représentant de collectivités locales. De plus, les services de l'État avaient rendu un avis favorable, et la CNAC devrait très logiquement suivre cet

avis », souligne Marc Vuille-

mot. Quant au crématorium, qui fonctionne depuis janvier, mais dont le permis de construire a été annulé juste avant les élections, le maire affirme que « cela ne pose pas de problème pour que le délégataire continue de l'exploiter » en attendant que l'appel en cours, formulé par la Ville, soit jugé.

Corniche de Tamaris : des travaux en sous-terrain

Parmi les autres sujets qui tiennent à cœur les Seynois, il y a l'aménagement de la corniche de Tamaris, dont on parle depuis plus de 20 ans. Marc Vuillemot rappelle que « les travaux sous-terrains ont commencé en 2010 (pluvial, assainissement par TPM, fibre optique). Quand ce sera fini, on s'occupera, je l'espère en 2016, du reste : supprimer la circula-

tion des camions, créer une piste cyclable et une promenade piétonne avec 22 petites stations, c'est-à-dire des avancées sur la mer, aménagées pour s'asseoir, pêcher, etc. ».

Et puis, un projet resté en rade lors du précédent mandat : le réaménagement du port de Saint-Elme. Pendant six ans, la Ville et Ports Toulon Provence (PTP) se sont renvoyé la balle pour la création d'un chenal d'avivement, qui n'a jamais vu le jour. Le maire rappelle qu'il était pourtant prêt à payer 20 % de la facture... Aujourd'hui, PTP mène une expérience pour bouter hors du port les posidonies. C'est la première petite avancée depuis longtemps.

M. V.

A l'agglo, le maire ne change pas de position

Pendant la campagne électorale, Marc Vuillemot a souvent été attaqué par ses adversaires sur sa posture à TPM, lui reprochant de ne pas assez défendre les dossiers seynois et de laisser filer des crédits. Le maire réfute, affirmant qu'« en 7 ans de mandat, Arthur Paecht (ancien maire UMP, ndlr) avait obtenu 32,1 % de financements de TPM et du conseil général pour des investissements seynois (hors PRU de Berthe) tandis qu'en six ans, Vuillemot « le rouge » en a eu 35,5 % ». Si l'opposition fera son entrée dans l'assem-

blée communale, Marc Vuillemot veut continuer à travailler « dans le même esprit qu'au paravant avec le président de TPM (Hubert Falco, ndlr). Il n'y a aucune raison pour que cela change. Sauf si la majorité de TPM ne nous considèrerait plus comme des représentants de la ville de La Seyne, mais comme une composante politique, alors nous reverrions effectivement notre position... ». Quant à la vice-présidence que Marc Vuillemot avait obtenue à TPM lors du précédent mandat, le maire indique qu'il souhaite la conserver.

1. Le tribunal administratif de Toulon a annulé le 3 avril le permis de construire délivré au groupe Vikings Casinos (lire page 10).